

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 229

Artikel: La longue marche de la population suédoise vers une disparition de la société masculine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La longue marche de la population suédoise vers une disparition de la société masculine

« La nature, la société, la femme et Dieu ont été soumis aux lois de l'évolution. Mais l'homme a résisté au mouvement général. Jamais nous n'entendons un utopiste se passionner pour l'homme futur. Aucun n'envisage un ennoblissement de l'homme. L'homme est accompli depuis son origine... Nous entrerons dans une grande époque pour le monde le jour où l'homme découvrira qu'il est lui-même un sujet de discussion ». Ces phrases, pour cinglantes qu'elles étaient il y a cinquante ans en Suède lorsqu'elles furent écrites par la critique littéraire Klara Johansson *, ont-elles aujourd'hui perdu de leur actualité ?

Tous les pays européens, pour ne considérer qu'eux, n'ont pas suivi, dans cette perspective, le même chemin. Beaucoup s'en faut. Pour leur part, depuis lors, les Suédois ont fait quelques pas vers cette société mieux équilibrée où les femmes trouveront leur place. Il ne s'agit pas, une fois de plus, de citer les réformes de Stockholm en exemple au reste de l'Europe, mais de voir quelles portes ont été ouvertes, de profiter des expériences faites, de sortir des formulations helvétiques des problèmes posés par la situation de la femme dans notre pays.

Etablir un constat, même partiel, de la situation actuelle de la femme suédoise, c'est bien sûr tenir compte des « conquêtes » passées. En 1919, les femmes obtiennent le droit de vote en Suède, puis bientôt la garantie de leur droit à occuper des postes de fonctionnaires; dès 1936, les femmes employées dans les services publics ont droit à un congé de grossesse et de maternité, à une indemnité sociale; 1938 : levée de l'interdiction d'utiliser des produits contraceptifs; 1939 : une

loi est votée interdisant le renvoi d'une employée pour cause de fiançailles, mariage ou accouchement. Depuis ces premières victoires historiques, le débat a pris une tout autre tournure pour déboucher sur une analyse du rôle de la femme dans la société, à travers une mise au point systématique de sa situation dans la vie professionnelle.

Deux thèses en présence

Et là, face à la thèse « traditionnelle et romantique de la nature distincte de l'homme et de la femme et des rôles sociaux différenciés selon le sexe », deux conceptions nouvelles ont pris racine. La première, qualifiée de « modérée », conserve à la femme deux fonctions : être mère et exercer une profession. Pour les tenants de cette position, le but à atteindre est de donner à chaque femme « la possibilité de choisir entre le travail domestique et la profession, ou d'exercer les deux sans que l'un gêne l'autre ». Ce choix, qui doit être aussi libre que possible (en particulier face aux obligations ménagères) se fait au sein de la famille.

Selon la thèse dite « révolutionnaire » au contraire, « l'émancipation de la femme et l'égalité des sexes ne peuvent être réalisées que si les femmes se consacrent de façon continue à une profession. Elles doivent rejeter l'idéal de la ménagère et cesser de considérer la famille comme une institution qui doit les prendre en charge. Les femmes doivent lutter délibérément pour édifier leur propre carrière et devenir socialement et économiquement indépendantes des hommes. L'idée d'égalité doit être développée et s'appliquer même au sein de la famille ».

Dépasser cette controverse qui peut sembler académique, c'est d'abord donner des chiffres situant la femme suédoise sur le « marché du travail ».

Selon l'OIT, « le plus grand changement du XX^e siècle ne réside pas pour les femmes dans l'accession au travail, mais dans le fait qu'aujourd'hui elles ne sont plus cantonnées dans le secteur agricole ». L'ère industrielle en Suède n'a pas immédiatement augmenté les chances des femmes de travailler en dehors de leur foyer. Ce n'est que peu avant 1960 (une première et rapide augmentation du taux de l'emploi des femmes avait eu lieu entre 1910 et 1930, suivie de deux décennies de régression) que l'on constate une importante montée de l'emploi féminin. Actuellement les effectifs de la main-d'œuvre se montent à quelque 2,3 millions d'hommes et 1,5 million de femmes (parmi ces dernières, 1 million sont mariées et 250 000 ont des enfants en bas âge). A souligner, l'évolution la plus caractéristique de ces dernières années : dans le groupe des femmes ayant un enfant en dessous de sept ans, l'activité professionnelle a augmenté de 10 % en trois ans; c'est dire qu'aujourd'hui, entre 50 et 60 % de ces femmes travaillent à l'extérieur.

Des changements impressionnants

Les facteurs les plus importants de cette progression paraissent être tout d'abord les changements survenus dans la situation personnelle des femmes : abaissement de l'âge du mariage (« la période de maternité n'occupe plus à présent qu'une moindre partie de la vie d'une femme adulte ») ; popularisation des méthodes contraceptives (possibilité de choisir le nombre d'enfants et l'époque de leur naissance : les grossesses sont réparties selon les exigences de la profession et non le contraire); éducation plus poussée (toutes les portes de l'enseignement et des professions sont ouvertes virtuellement aux femmes).

La politique suédoise concernant le marché du travail, fondée sur le plein emploi dès avant les années trente, a joué également un très grand rôle dans cette mutation de la situation de la femme. Son but premier n'est pas en effet seulement de « lutter contre le chômage recensé, mais d'aider

* Citée dans le passionnant ouvrage de Anna-Greta Leijon et Marianne Karre, « La Condition familiale en mutation », paru chez Seghers dans la collection « La Suède en question », et dont nous extrayons la plupart des thèses proposées dans ce texte.

la main-d'œuvre à s'adapter à l'évolution constante des conditions économiques et de stimuler les ressources inexploitées de main-d'œuvre ».

Il s'est avéré que pour parvenir à respecter cette politique de plein emploi, définie du reste dans des termes non équivoques — « Dans le cadre des besoins de la société, donner à chaque individu capable et désireux de travailler un soutien total, efficace, pour qu'il puisse réaliser un choix libre et mûrement pensé » — il fallait dépasser la notion statistique du chômage déclaré de la main-d'œuvre répertoriée, élargir l'interprétation de cette doctrine au débusquage du chômage féminin sous-jacent, c'est-à-dire par exemple à ces 120 000 femmes, demeurées jusqu'ici hors du marché du travail, mais qui, selon une statistique du début 1970, « ont manifesté le désir de travailler à condition de trouver des emplois qui leur conviennent près de leur lieu de résidence ». D'où trois types de mesures au moins qui méritent attention :

a) Développer toutes les régions du pays (à Stockholm, près de 50 % des femmes mariées exercent une profession, mais dans beaucoup d'autres régions suédoises ce taux tombe au-dessous de 15 %; si le taux de Stockholm était celui de l'ensemble du pays, environ 250 000 femmes de plus, soit 22 % du total, travailleraient; notons que dans le nord du pays un chômeur sur trois est une femme) : des entreprises privées, coopératives et publiques, bénéficient de soutiens économiques pour s'implanter dans des contrées menacées par le chômage; une série d'entreprises vont être expropriées de Stockholm vers la province.

b) Permettre aux travailleurs de changer d'emploi : ici, l'arme la plus efficace est la formation professionnelle, sous forme de recyclage, de cours du soir, cours spéciaux ou cours donnés dans le cadre du système d'éducation normal, de toute façon gratuits. En 1969, 100 000 personnes, dont 22 000 femmes, participaient à ces programmes; un score fort élevé si on le compare à d'autres pays, mais les spécialistes suédois notent que les femmes suivent encore dans leur majorité les

cours les plus rapides, ceux qui « donnent une formation moins qualifiée et qui conduisent traditionnellement à des métiers féminins ».

c) A l'aide de prêts spéciaux pour les travailleurs qui veulent changer de lieu de résidence (la possibilité de changement de domicile et l'existence d'industries locales sont les principaux facteurs qui influent sur le taux de l'emploi féminin), stimuler la mobilité géographique en participant aux frais de voyage et de réinstallation. Parmi les 25 000 personnes ainsi aidées par le gouvernement suédois, on ne compte encore que 25 % de femmes.

Bien sûr, la compétitivité de la femme sur le marché du travail dépend, à la base, de sa formation. En Suède, le système d'enseignement actuel « ne fait aucune discrimination entre les deux sexes ». Les traits caractéristiques de cette école

sont assez connus pour que l'on n'y revienne pas trop en détail. Signalons, avec les auteurs de « La Condition familiale en mutation », les traits caractéristiques de cette institution, au moins dans la perspective qui nous occupe ici : 1. L'enseignement mixte est depuis longtemps la règle; 2. A l'école de base les élèves, garçons et filles, étudient les mêmes matières en même temps; 3. L'égalité entre les sexes doit être considérée comme une valeur en soi, soulignée à tous les niveaux de l'enseignement; 4. L'orientation professionnelle pratique est obligatoire; 5. L'information pratique sur le monde du travail doit selon le plan scolaire donner aux garçons et aux filles des informations objectives et réalistes sur le marché du travail; 6. L'école doit aider chaque

SUITE DU TEXTE AU VERSO

Suisse : un « manager », une ménagère

La Suisse en 1970 : 6 269 783 habitants, dont 3 180 457 femmes, soit 50 % de la population résidente. Au berceau de la démocratie, il n'est que de consulter les rares statistiques à disposition pour découvrir que l'homologue féminin du « manager », cet homme souriant qui embouteille les images publicitaires, est une ménagère. Un « manager », féminin : une ménagère. Toujours pour 1970, 32,4 % des femmes travaillent (29 %, si l'on fait abstraction des 222 254 étrangères comprises dans la statistique, et qui, pour la plupart, sont domiciliées dans notre pays dans le seul but d'y travailler); autrement dit, deux femmes sur trois « restent devant leur fourneau ».

Encore plus significatif : plus des quatre cinquièmes des travailleuses n'ont pas de formation professionnelle et représentent plus d'un tiers des travailleurs non diplômés; dans les activités lucratives indépendantes, on compte 17 % seulement de femmes. En 1970, 5 % d'entre elles appartiennent au secteur 1 (agriculture et silviculture), 43 % au secteur 2 (industrie, commerce et construction),

et le reste, considérable, 61 %, au secteur 3, celui des services. Cette répartition ne fait du reste que s'accuser au fil des ans : en 1972, le secteur 2 diminuait encore de 1,8 % tandis que le secteur 3 voyait ses effectifs féminins augmenter considérablement (pour ne citer que ces branches : banques + 90,5 %; agences, bureaux de consultation et représentation d'intérêts + 31,1 %; services d'hygiène + 28,9 %; assurances + 25,5 %).

Le taux d'activité des femmes en Suisse, s'il est dans la bonne moyenne européenne, cache cependant certainement (mais les statistiques manquent sur ce point) une dispersion assez marquée selon l'état civil : en 1960, le taux d'activité des célibataires (78 %) était deux fois et demi plus élevé que celui des femmes mariées (30 %); on sait cependant que ces dernières pénètrent de plus en plus le marché du travail.

Quant aux salaires, la disparité reste criante : le salaire d'une employée est en moyenne inférieur de quelque 45 % à celui de son collègue masculin...

La longue marche des Suédois (suite)

élève à se connaître soi-même : les aptitudes de chaque élève doivent être stimulées; 7. Une série de mesures, enfin, ont été prises pour surmonter les obstacles financiers (allocations d'études, gratuité de la cantine, primes de transport, etc.). Malgré ces précautions que l'on pourrait taxer de maximales, de multiples sondages ont révélé que le choix des filles continue à se porter sur des métiers traditionnellement et typiquement « féminins » : 80 % d'entre elles sont attirées par cette catégorie de professions, qui ne séduit du reste que 14 % des garçons. Agir sur ce déséquilibre, c'est d'une part modifier le climat social qui favorise les clivages, et d'autre part, à l'autre bout de la chaîne, intensifier l'éducation pour adultes qui a du reste, ces dix dernières années, subi une véritable révolution en Suède (pendant le premier semestre 1970, plus de 50 % des 65 000 personnes inscrites à l'enseignement municipal pour adultes étaient des femmes) sans que l'on soit encore parvenu à toucher suffisamment les couches de la population n'ayant reçu qu'une instruction courte ou incomplète.

Inégalité inévitable

Si la formation est différente pour les hommes et pour les femmes, cette inégalité retentit évidemment sur les salaires : l'égalité des salaires ne veut pas dire grand-chose quand hommes et femmes ne pratiquent pas les mêmes métiers (même si la Suède compte parmi les signataires de la Convention sur l'égalité des salaires). Selon les statistiques de la Confédération générale du travail (1 700 000 membres) les salaires féminins représentent actuellement 79 % des salaires masculins. Au nombre des critiques les plus marquantes de cet état de fait : dans les entreprises privées, rares sont les femmes qui sont embauchées pour des emplois pouvant déboucher sur des postes supérieurs.

Un rapport officiel (Commission d'enquête sur les bas revenus) a du reste démontré que dans toutes

professions faiblement rémunérées, les femmes sont en majorité. Et cela correspond en fait à cette division du marché du travail qui est l'une des préoccupations majeures des économistes et des sociologues suédois : en 1965, et la proportion ne s'est guère améliorée depuis, 74 % des femmes étaient employées dans 25 professions, et dans ces 25 professions, le pourcentage de femmes était de 73 %. Parmi ces métiers presque exclusivement féminins, les vendeuses, les secrétaires, les dactylographes, les travailleurs agricoles, les femmes de ménage, les aides-infirmières. Et ce, même si, depuis 1960, certains changements se sont produits dans le sens d'une entrée des femmes dans les branches jusque là réservées aux hommes.

Le rôle de la famille en question

Il ne fait pas de doute pourtant que si la Suède doit parachever la réhabilitation du travail féminin et mener à bien cette politique familiale et sociale qui tend à supprimer l'image de l'homme, soutien économique de la famille et de la femme à charge (cf. le rapport aux Nations Unies sur le statut de la femme suédoise : « Le traditionnel devoir du mari d'assurer l'entretien de sa femme doit faire place à une responsabilité partagée avec elle pour subvenir aux besoins des enfants ») cela passe notamment par une reconnaissance du droit au travail partiel pour tous, hommes et femmes, et à la flexibilité des horaires de travail ; ces nouvelles conceptions de la division du temps de travail sont du reste de plus en plus réelles.

Sans aucun doute, l'ensemble de ces mesures débouche principalement sur une nouvelle définition du rôle de la famille, de sa place dans la société. Les principaux syndicats se sont mis d'accord sur une conception générale des objectifs de la famille, demandant que la collectivité crée les conditions favorables et nécessaires pour atteindre les buts suivants :

« 1. Une coopération sur une base d'égalité entre des membres indépendants (dans le mariage, réd.).

2. La sécurité et l'assurance d'un développement stimulant pour les enfants.

3. Le droit pour tous à l'éducation, à la vie professionnelle, à la vie familiale et aux loisirs.

4. Le droit pour tous à s'insérer dans un milieu de qualité. »

On le voit, le « rôle des sexes » dans la société n'est qu'un aspect de la politique familiale dont il est intéressant, en guise de conclusion, de citer ici trois points sensibles, qui sont autant de points de vue sur notre réalité helvétique :

A. *La collectivité et l'enfant* : « La société prend-elle en charge le soin et la surveillance des enfants ? » La réponse est « non, pas encore ». Des pas en avant importants à noter : l'augmentation substantielle des allocations familiales qui ne sont cependant pas encore indexées sur les prix comme certains le réclament ; l'amélioration du statut de la femme seule, mère célibataire ou femme divorcée ; l'accélération de la construction de crèches (aujourd'hui, il y a environ 46 000 places dans les crèches, 87 000 dans les jardins d'enfants et 10 000 dans les « foyers d'après-midi » ; les « garderies familiales » se multiplient, surtout depuis que des « nourrices » sont employées par les municipalités et les communes).

B. *L'homme au foyer*. Rares sont encore (un homme sur quatre parmi ceux dont la femme exerçait elle-même une activité professionnelle) les hommes qui contribuent régulièrement aux tâches ménagères.

C. *Services ménagers et équipements collectifs*. La question « Qui doit assurer les services ménagers ? » est l'une des questions les plus brûlantes au sein du débat sur les besoins en services collectifs. Et jusqu'ici aucune solution n'a pu être généralisée à l'ensemble du pays : ni les « patrouilles de nettoyage » qui sont parfois à disposition des isolés, des personnes âgées et des handicapés, ni les organisations naissantes de collectifs d'habitation pour ce genre de service. Une commission analyse actuellement les formes de la distribution alimentaire et ses améliorations possibles.